

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES
Centre Communal d'Action Sociale

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2024

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ax-les-Thermes, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 22 mars 2024, sous la présidence de Madame Valérie ADEMA, vice-présidente.

PRÉSENTS : Mmes Sylvie CONSTANS MARTIN, Dina DIAZ, Marie-Claude FAUVET, Marie TISSEYRE.

ABSENTS : Mr Bernard DEFFARGES a donné procuration à Mme Valérie ADEMA.
Mr Dominique FOURCADE a donné procuration à Mme Sylvie CONSTANS MARTIN.
Mme Sandrine BRINGAY et Sonia TRINCARD.

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : Madame Sylvie CONSTANS MARTIN.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 3 4

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de votants	7
Pour	7
Contre	0
Abstentions	0

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).

Le conseil d'administration, dûment convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie ADEMA afin de délibérer sur le Budget Primitif 2024 du CCAS.

Madame la vice-présidente présente au conseil d'administration le Budget Primitif 2024 du CCAS qui se compose comme suit :

Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	11 302 €	8 134,94 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	-	3 167,06 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 302 €	11 302 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,
APPROUVE le Budget Primitif 2024 du budget annexe du
CCAS tel que présenté ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit
Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 29 mars 2024

La Vice-Présidente
Valérie ADEMA



La secrétaire de séance
Sylvie CONSTANS MARTIN

